

ACTION 15 : Développer des espaces de paroles et d'expression pour les enfants et les parents



FICHE ACTION N°15

Pilotage : PSEIE

Co-pilotage : à déterminer

Contributeurs :

MDD
ASE
Action sociale
PMI
Lieux de placement

Indicateurs :

Nombre de rencontres
du groupe de travail

Nombre d'actions
individuelles et
collectives
parents/enfants

Éléments de contexte :

La place des parents est inscrite dans les lois de protection de l'enfance depuis 1984. Dans le cadre des besoins fondamentaux tels qu'ils sont définis par la CNAPE est identifié **le besoin d'estime de soi**. Le parent doit montrer à l'enfant qu'il est inconditionnellement accepté et estimé pour ce qu'il est indépendamment de ses difficultés et de ses points forts. Percevoir l'impact de ses actes et de ses paroles sur l'estime de soi de son enfant nécessite un temps propice à l'analyse réflexive.

Objectifs et enjeux :

- Améliorer la connaissance et les enjeux liés à l'estime de soi ;
- Amener parents et enfants à prendre conscience des effets de leurs actes et de leurs paroles ;
- Permettre aux parents d'adapter leurs actes et leurs paroles aux besoins de leur enfant ;
- Développer l'estime de soi des enfants pris en charge à l'ASE.

Déclinaisons opérationnelles :

- Varier les pratiques professionnelles d'accompagnement de l'estime de soi (guidance parentale, éducation positive...)
- Développer des pratiques professionnelles d'accompagnement de l'estime de soi en individuel et en collectif ;
- Développer des jeux de rôles où parents et enfants pourraient expérimenter les effets de leurs actes et de leurs paroles.